



# ERREUR POLE EMPLOI SUR UNE AIDE AU PERMIS

Par **laetitia55**, le **18/03/2012** à **21:47**

Bonjour,

Le 1er mars 2012 suite à l'entretien mensuel avec une conseillère Pôle emploi, nous avons eu un dossier à remplir pour une aide au permis d'un montant de 1200€, nous deviens rapidement trouvé un devis et déposé le dossier, ce que nous avons fait le vendredi 2 mars au matin. Le vendredi 9 mars, nous recevons un courrier de Pôle emploi daté du 07.03.2012: Vous avez demandé à bénéficier d'une aide au financement du permis de conduire. Votre demande a été acceptée. Le montant de cette aide correspond au montant du devis produit par votre auto-école dans la limite de 1200€. Elle sera versée directement à l'auto-école. signature Le directeur (nom signé à la main)

Enfin, une bonne nouvelle !! Nous comptons l'inscrire semaine prochaine hors vendredi 16 mars soit 1 semaine après avoir reçu le courrier, nous recevons un message vocal de la conseillère nous expliquant quand faite il y a eu une erreur et que je n'ai pas le droit à cette aide et un email :

Nous venons de revoir votre dossier concernant cette aide et malheureusement vos indemnités sont trop élevées pour cette aide. Nous devons donc savoir si vous vous êtes inscrit au permis rapidement. Nous sommes vraiment désolés. Suite, Nous pourrions peut être faire une dérogation si vous pouvez justifier d'une promesse d'embauche par un employeur nécessitant le permis de conduire (CDI, CDD d'au moins 3 mois.) Si cela n'est pas possible vous ne devez surtout pas vous inscrire à l'auto école car nous ne pourrions pas débloquer la somme en région.

Donc ma question est la suivante : ont il le droit de faire ça sachant que j'ai reçu un courrier me spécifiant clairement que j'ai bien droit à cette aide ?

Je vais écrire à la direction de ce pôle emploi

Merci par avance pour vous réponse.